



MAIRIE DE PUÉCHABON

**Conseil Municipal vendredi 21 décembre 2018
COMPTE RENDU**

L'an deux mil dix-huit et 21 décembre à 20h30, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur SIMON Stéphane, Maire.

Présents: Stéphane SIMON, Françoise BASSOUA, Sylvie BOMY, Danielle GOLDANIGA, Emmanuel AVIAT, Fabrice HARLAL, Xavier PEYRAUD.

Procuration : Danielle GOLDANIGA à Xavier PEYRAUD. Fabrice HARLAL à Sylvie BOMY

Absent: Thibaut COSTE, Yves KOSKAS

Secrétaire : Sylvie BOMY

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 novembre 2018
- 2) Décision modificative pour régularisation
- 3) Assurance risques statutaires
- 4) Régime forestier parcelles à sortir du régime forestier « bergerie neuve » « antenne »
- 5) Autorisation à Monsieur le Maire de signer les actes notariés
- 6) Motion d'appel à la défense de la loi 1905
- 7) Lancement de l'étude HAB FAB
- 8) Questions diverses

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 novembre 2018

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 6 novembre 2018. Aucune remarque ni modification n'est apportée, le compte rendu est mis au vote.
Vote : Unanimité – 6 POUR.

2 – Décision modificative pour régularisation

Monsieur le Maire explique qu'à la demande du trésorier public, comme chaque année, il est nécessaire de faire des modifications.

En 2017, un déficit de 23 809,22 euros a été reporté pour équilibrer le budget final de l'eau. Il est demandé de débiter cette somme du budget d'investissement de l'affecter à celui de fonctionnement afin de permettre une clôture en équilibre avant le transfert de du budget à la Communauté de communes.

Vote : Unanimité – 6 POUR.

3 - **Assurance risques statutaires**

Monsieur le Maire explique que cette assurance permet de protéger les agents de la collectivité pour des risques tels que le décès, accident de travail, incapacité, maladie et maternité.

La commune de Puéchabon avait donné son accord pour que l'appel d'offre soit réalisé par le Centre de gestion (CDG 34). La commune en tant qu'employeur aura à sa charge un taux 0,12% de l'assiette de cotisation pour couvrir ses agents pour une durée de 3 ans.

Vote : Unanimité – 6 POUR.

4 - **Régime forestier parcelles à sortir du régime forestier la « bergerie neuve » et l'« antenne TDF »**

Monsieur le Maire indique que cela concerne 2 parcelles qui touchent le régime forestier qu'il faut sortir : la bergerie neuve et celle où sera installée l'antenne TDF.

Vote : Unanimité – 6 POUR.

5 - **Autorisation à Monsieur le Maire de signer les actes notariés**

Monsieur le Maire demande à Madame BASSOUA de sortir de la salle du conseil avant d'aborder ce point.

Monsieur le Maire indique que ce point concerne l'achat des parcelles C547 et C545 dites « terrain de tennis » par la commune de Puéchabon. Il demande l'autorisation au conseil municipal de signer les actes notariés liés à l'acquisition de ces 2 parcelles.

Vote : Unanimité – 5 POUR.

6- **Motion d'appel à la défense de la loi 1905**

Monsieur le Maire fait la lecture de la motion (voir annexe) proposée par la commune de Saint Pons pour faire remonter via le Préfet notre opposition à ce projet de Loi.

Après discussion, Monsieur le Maire propose de reporter ce point au conseil municipal du mois de janvier.

7 – **Lancement de l'étude HAB FAB**

Monsieur le Maire explique que la subvention CCVH couvrira la dépense liée au projet d'habitat participatif avec la SCIC HAB FAB.

La SCIC travaillera dans un premier temps avec la commune pour établir le cahier des charges.

Vote : Unanimité – 6 POUR.

8- **Stade Olympique Anianais (Football)**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 600 euros au club de foot d'Aniane accueillant les enfants de la commune de Puéchabon. Ils sont au nombre de 12.

Vote : Unanimité – 6 POUR.

9 – **Convention avec la SARL Délices Traiteur**

Madame Sylvie BOMY a participé à une réunion le lundi 17 décembre en présence des parties prenantes : Monsieur FAROLDI (Responsable du CCAS - commune d'Aniane) – La Responsable du service de restauration de l'école élémentaire, Monsieur CHARPAIL (Gérant de la SARL Délices Traiteur).

Il est convenu que l'agent de Puéchabon récupèrera les repas à 10h au service de restauration (locaux de l'école maternelle) dans le camion du prestataire au moment de la livraison des repas de la commune d'Aniane.

La livraison s'effectuera dans des caissons avec glace à partir du 07 janvier les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire.

Il est proposé aussi par le prestataire que l'agent de Puéchabon participe à la commission menu (3/an) et prochaine en février ainsi qu'aux formations.

Vote : Unanimité – 6 POUR.

11) **Questions diverses** :

- 1) 03 janvier : réunion de travail des élus à 18h30.
- 2) Vœux du Maire : 20 janvier à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance de ce conseil municipal à 22h31.

Le Maire
Stéphane SIMON